

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **39 (1931)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 14 février 1931, au Palais de Rumine, à Lausanne.

A 15 heures précises, M. Maurice Barbey, remplaçant M. Gilliard, empêché, ouvre la séance. Les candidats dont les noms suivent sont admis à l'unanimité :

M^{me} Clotilde Miche-Jaccottet, à Lausanne.

M^{lle} Adèle Rapin, institutrice émérite, à Lausanne.

M. Henri Hoffer, instituteur, à Oron-la-Ville.

Puis M. Barbey donne la parole à M. Albert Burmeister, professeur à Payerne, qui connaît par le menu l'histoire de sa ville et entretient ses auditeurs du « *Payernois à la Société des Belles-Lettres de Dijon* ». Tout ce qu'on sait de cette société, c'est qu'elle fut fondée au milieu du XVIII^{me} siècle, et se proposait la culture des belles-lettres, de l'éloquence et autres choses hautement louables. Quant au « Payernois » en question, Henri de Dompierre de son nom, et futur président du Tribunal de Payerne, l'on sait simplement qu'il fut reçu membre étranger le 1^{er} avril 1756. Il déploya aussitôt un beau zèle et entreprit de faire connaître la Suisse à ses collègues bourguignons. Dans une première lettre du 24 octobre 1756, il traitait avec abondance du climat de la Suisse, et des mœurs de ses habitants dont il faisait l'éloge le plus convaincu. Ce patriotisme helvétique, à la vérité plus grandiloquent qu'éclairé, ne laissa pas de plaire aux membres de la Société ; Henri de Dompierre reçut les éloges les plus flatteurs. Il y fut sensible ; en janvier 1756, il gratifiait les Dijonnais d'une nouvelle épître dans laquelle il se haussait jusqu'à l'histoire. Histoire d'une haute fantai-

sie, au demeurant : légendes, vagues traditions, jusqu'aux contes de bonne femme, tout était bon à notre Payernois qui se portait garant de tout. Il n'eut pas lieu de s'en féliciter. Ses lecteurs de Dijon se refusèrent à prendre au sérieux sa compilation historique, et le président de la Société des Belles-Lettres le lui fit savoir, en termes polis certes, mais catégoriques. Cette douche d'eau froide mit un terme aux relations entre de Dompierre et Dijon ; il se consacra à Payerne où il mourut en 1812. Le récit très vivant de M. Burmeister, très applaudi, paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*.

M^{me} *William Charrière de Sévery* donne lecture d'une lettre, écrite d'Amphion par M^{me} Duval de la Pottrie, dite « La petite Saint » à M^{me} de Sévery-Duclerc, dite « la veuve », alors à Bâle. C'est une fort jolie description de la vie de société au XVIII^{me} siècle que la lettre de « la petite Saint ». Elle donne de ses compagnons de cure (elle soigne à Amphion ses « ébullitions ») des croquis très vivants et non dépourvus d'ironie. Cette aimable évocation d'une époque où l'on savait jouir avec esprit de la vie valut à M^{me} Charrière de Sévery de chaleureux applaudissements.

M. le professeur *Henri Meylan* présente à l'assemblée la personne de Nicod Milliard, de Démoret, et traite du procès auquel il donna lieu. On a voulu faire de ce Milliard le premier martyr réformé. C'est une erreur, et la communication très fouillée de M. Meylan, basée sur des pièces d'archives décisives, ne permet plus aucun doute à ce sujet. Nicod Milliard hantait bel et bien l'assemblée des sorciers, il avait même signé, de son propre aveu, un pacte avec le diable. Ce pacte, qui devait lui faire gagner un procès, lui procura la peine capitale. L'affaire Milliard fit naître entre Moudon et Yverdon un conflit de juridiction qui excita fort les esprits et que M. Meylan commente avec beaucoup de science et de

clarté. Sa communication paraîtra dans la *Revue historique vaudoise* où ses auditeurs prendront le plus vif plaisir à la relire, le plus grand profit aussi comme ceux qui, absents, la liront pour la première fois.

La séance est levée à 16 h. 20.

ORDONNANCE CONTRE L'EMIGRATION

Les circonstances difficiles au milieu desquelles se trouvaient chez nous les agriculteurs au XVIII^{me} siècle engageaient souvent les campagnards à quitter leurs villages pour aller chercher un emploi dans les villes ou même pour se rendre en Amérique. Le gouvernement de Berne chercha, par des Edits, à arrêter cette désertion des campagnes. Le résultat de cette activité législative se révéla complètement insuffisante et LL. EE. multiplièrent les avertissements et les défenses, sans songer à faire disparaître les causes profondes du mal.

Voici, à ce sujet, une ordonnance de 1741.

*L'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne, Notre salutation
promise, Cher et féal Ballif,*

Nous avons reçu des avis assurés que nonobstant nos fréquents mandats et deffences, il se trouve cependant des Gens qui s'émancipent d'induire et d'engager non seulement des personnes seules, mais des familles entières de nos sujets pour aller à la Caroline et à la Géorgie sous des promesses de néant, qui n'ont aucun fondement, quoy que nous ayons à diverses fois fait avertir nos sujets de ne pas entreprendre de pareils voyages, d'autant qu'ils sont par là induits à une perdition entière et qu'ils s'attirent par là toutes sortes de